

Enchô du Nord ? Quel bilan faites-vous de l'action de l'Union sacrée pour la patrie (USP) depuis sa création, en avril dernier ?

Pr Albert Ondo Ossa : En prenant en compte la durée de vie, le bilan de l'USP me paraît très positif. Créée au mois d'avril dernier, sur la base d'un consensus et du constat que l'opposition était divisée et qu'il fallait un sursaut patriotique pour mettre fin à l'imposture, à l'incurie, au déshonneur et au non droit, l'USP a réussi à ce jour à fédérer toute l'opposition gabonaise sur un objectif louable : la défense de notre Constitution, avec comme conséquence la destitution du président Ali Bongo Ondimba, pour imposture, faux et usage de faux, et l'engagement de faire barrage à sa candidature à la prochaine élection présidentielle.

Un chronogramme d'actions avait été mis en place. La date butoir tombait dans la troisième semaine du mois de mai. Pourquoi ce chronogramme n'a-t-il pas été respecté ?

C'est un chronogramme qui a surpris plus d'un et a donné lieu à des critiques futiles. Nous aurons du mal à nous débarrasser de certaines habitudes. C'est faux de dire que le chronogramme était utopique et qu'il n'a nullement été respecté. Le chronogramme décliné donnait une semaine à monsieur Ali Bongo pour qu'il retire sa candidature, une semaine pour qu'il démissionne et une semaine au Parlement pour le destituer. Je dois dire que ce chronogramme a servi de repère pour toute notre action. La procédure déclinée servait en fait d'argumentaire juridique, au terme de laquelle nous devons déposer les actes de saisine de la Haute Cour de justice, notamment auprès du Parlement et du procureur près le premier président de la Cour de cassation. La procédure juridique étant apurée,



nous pouvons à présent lancer le mot d'ordre pour la destitution populaire, car le peuple est souverain. Personne ne peut alors nous faire grief d'avoir ignoré la voie judiciaire.

A côté de cela, il y a actuellement une forte mobilisation des Gabonais décidés à barrer la route à la candidature d'Ali Bongo. Cette mobilisation se traduit par le nombre d'associations qui se forment et qui sont actuellement en campagne de sensibilisation. Cela n'interpelle-t-il pas l'USP sur l'urgence de l'action ?

Assurément, mais il faut savoir que parallèlement à la signature des actes de saisine par les différents acteurs (ceux de la première heure), ainsi que ceux qui plus tard ont adhéré à l'USP, une action de mobilisation des quartiers et des campagnes menée notamment par les jeunes, les femmes, les partis politiques et les associations (politiques et de la société civile) a été menée. Dans le même temps, une démarche auprès de nos partenaires et de la communauté internationale à travers les missions diplomatiques accréditées au Gabon a été entreprise. La somme de toutes ces actions devra conduire incessamment au lancement du mot d'ordre de destitution de monsieur Ali Bongo Ondimba par le peuple. **Les forces de l'opposition qui**

toutes membres de l'USP. Qu'est-ce qui fait en sorte que les lignes ne bougent pas vite, comme les populations le souhaitent ?

La population, notre population, est impatiente au regard des humiliations subies et du degré de pauvreté. Mais si l'oppression est une condition nécessaire pour une alternance au sommet de l'Etat, elle n'en constitue nullement une condition suffisante, d'autant que nous sommes désormais dans un espace mondialisé, fait d'intérêts croisés et on ne peut ne pas en tenir compte. De plus, il faut le rappeler, l'USP a opté pour une voie exclusivement démocratique sur la base des textes pris par consensus et respectés de tous. Le changement au Gabon se fera de manière pacifique et non par les armes. C'est un choix délibéré et cette option pour arriver à son aboutissement prend beaucoup de temps. Il ne faut pas aller dans la précipitation au risque de tout faire échouer.

La Cenap a ajouté une nouvelle pièce à la constitution du dossier de candidature à la présidentielle, à savoir le certificat de nationalité ; pièce qui n'existe pas dans le texte légal. Comment interprétez-vous cette parade de la Cenap et cet entêtement ?

Cela n'étonne que les naïfs. Il y a bien longtemps, depuis 2009 en tout cas, que la Cenap évolue dans le non droit, le déni de droit et l'abus d'autorité. Elle ne suit que la voie de son maître et se détourne allègrement des textes en vigueur. Nous avons des éléments juridiques qui seront déployés le moment venu et la justice, la vraie, celle du nouveau Gabon fera son travail. La Cenap a choisi de servir un homme et les intérêts partisans et basement financiers, au détriment de la justice qu'elle doit

rendre au nom du peuple. Cela nous conforte dans l'idée que le peuple est le seul recours. Il doit prendre ses responsabilités. Il n'y a d'autre contrainte que le peuple. Il en sera ainsi. Un point c'est tout !

Votre commentaire sur la décision de la Cour constitutionnelle qui vient d'invalider les rajouts de la Cenap.

Quant à la décision de la Cour constitutionnelle, elle me laisse froid, car souffler le chaud et le froid est l'apanage des dictatures. On crée un problème (qui n'en est pas un) et on le résout pour faire baisser la tension. La Cour constitutionnelle est depuis 2009 coupable de forfaiture et de complicité.

Le calendrier constitutionnel qui fixe les élections en août prochain s'accélère et il y a toujours en suspens le problème de la participation du président sortant Ali Bongo Ondimba à cause d'une situation administrative floue. Ce dernier jouant de l'usure, ne craignez-vous pas que des personnalités de l'opposition finissent par se résoudre à participer à cette élection, foulant aux pieds les préalables de l'USP ?

La position de l'USP est sans équivoque : participer à la présente élection dans les conditions actuelles est une manière de légitimer la candidature illégale de monsieur Ali Bongo Ondimba. Cependant, nous respectons les autres points de vue et pour ne pas casser la dynamique d'ensemble nous mettons l'accent sur ce qui nous unit : la destitution de monsieur Ali Bongo Ondimba et la nécessité de faire barrage à sa candidature à la prochaine élection présidentielle. C'est du reste le sens de la déclaration qui a été faite dernièrement, dont l'USP et les candidats déclarés à la prochaine élection sont signataires. Toutefois, les discussions se poursuivent

pour montrer à ceux qui s'activent pour l'élection les limites et les risques de leur option. Mais seul le peuple sera juge.

Jean Ping a pourtant déposé sa candidature suivant les nouvelles pièces rajoutées par la Cenap. N'est-ce pas là la preuve que les options de l'USP n'arrangent pas tous ses membres ?

Pour ce qui est de monsieur Ping, il est libre et seul juge de ses actes. Aucun commentaire à faire dessus.

Ali Bongo a déposé sa candidature samedi dernier. Comment voyez-vous cette situation en rapport avec l'objectif de l'USP qui est d'empêcher sa participation aux prochaines élections ?

Le dépôt du dossier de candidature par monsieur Ali Bongo Ondimba à la Cenap ne change rien au programme de l'USP. N'ayant pas répondu favorablement aux premières mises en demeure, nous savions qu'il allait s'entêter. Nous savons également que la Cenap validera son dossier de candidature et que la Cour constitutionnelle, comme en 2009, le déclarera vainqueur de l'élection présidentielle. En raison de cela, notre ligne de conduite reste la même : monsieur Ali Bongo Ondimba sera destitué avant la fin de son mandat et rien n'y fera.

Parlant de la situation administrative d'Ali Bongo, un juge d'instruction a été désigné à Nantes le 30 juin dernier au sujet de la plainte formulée par mademoiselle Onaida Maisha Bongo Ondimba en contestation de l'authenticité de la déclaration de naissance sortie de Nantes. Que vous inspire cette décision ?

C'est une décision de droit qui s'impose à nous. Au-delà du problème privé, il y a un problème de légitimité et de légalité du dernier mandat de monsieur

Ali Bongo (pour imposture, violation de la Constitution et parjure), d'une part, et un problème de non respect de l'état de droit, d'autre part, avec circonstance aggravante si la candidature de monsieur Ali Bongo Ondimba est retenue par les instances agréées (Cenap, Cour constitutionnelle) dont les membres, ainsi que je l'ai dit plus haut, comparaitront devant les juridictions compétentes pour forfaiture, entrave à la justice et complicité.

Votre mot de la fin

La procédure juridique étant apurée, nous invitons la population gabonaise (jeunes, femmes, membres des partis politiques, de la société civile et autres citoyens) à se tenir prête pour suivre les mots d'ordre qui seront lancés et ouvriront droit à des actions démocratiques : marches, sit-in, meetings, contestations et désobéissance civile, jusqu'à ce que monsieur Ali Bongo Ondimba parte du pouvoir. Nous prenons à témoin la communauté internationale et les pays amis et nous engageons à lutter pacifiquement pour le strict respect de la Constitution et des lois gabonaises. Nous interpellons enfin les forces de sécurité et de défense et leur annonçons que nous avons pris toute disposition utile pour que tous les généraux et autres responsables d'unités qui utiliseront les armes de guerre contre une population à mains nues soient automatiquement traduits à la Cour pénale internationale. Nous sommes déterminés à destituer monsieur Ali Bongo Ondimba avant la fin de son mandat (octobre 2016). Nous mettrons tout en œuvre pour cela et le peuple vaincra nécessairement pour que revive et rayonne notre cher pays le Gabon. Je vous remercie !

Propos recueillis par SBM